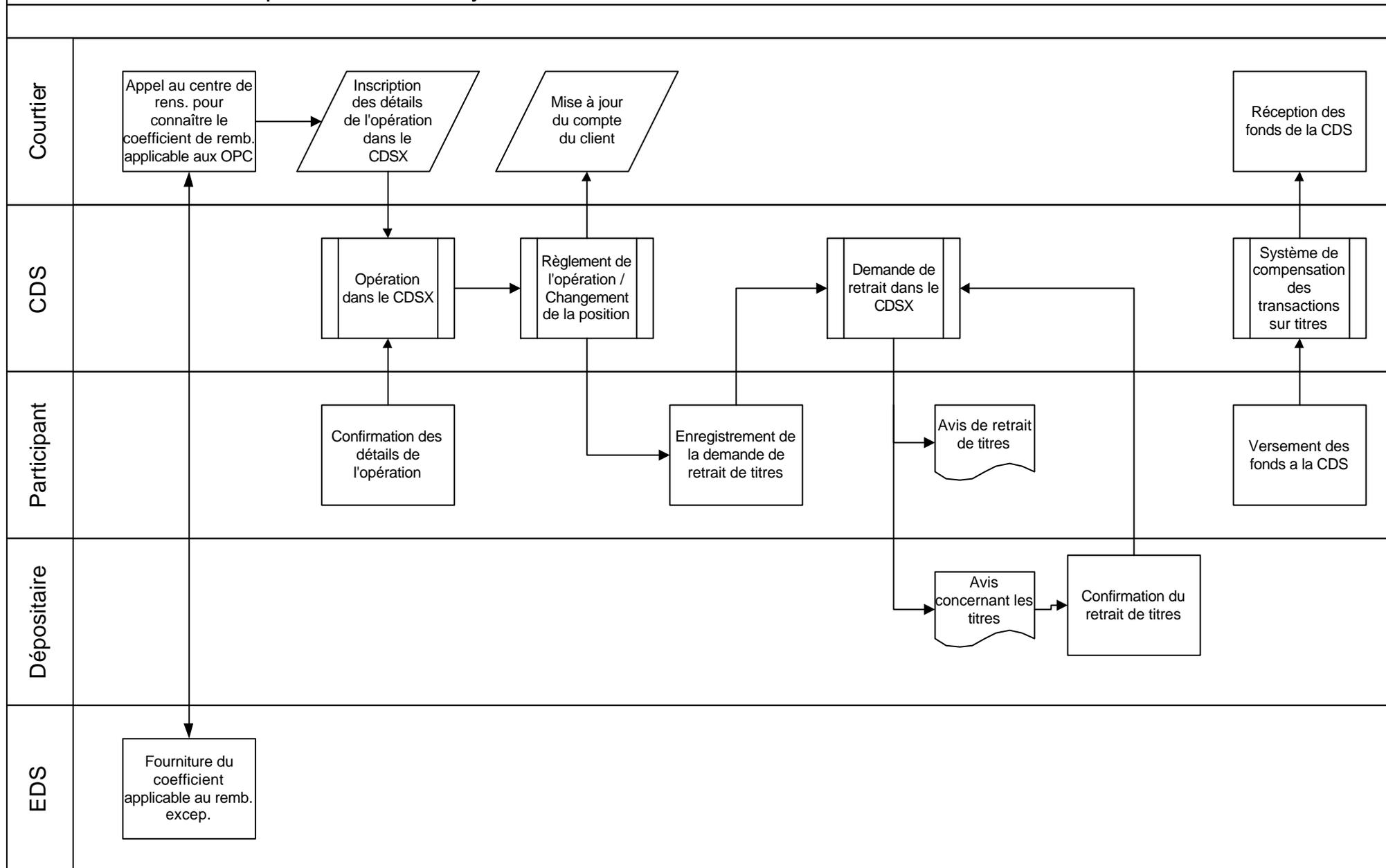


Remboursement exceptionnel dans le système CDSX - OPC



Toutes les formalités liées à un remboursement exceptionnel doivent être conclues le même jour ouvrable. Le coefficient fourni est le coefficient mensuel en vigueur à la fin du mois précédent. L'opération doit avoir lieu avant 12 h pour que le règlement soit exécuté le jour même. Cette procédure NE concerne PAS les demandes de rachat ordinaires. Pour connaître le coefficient appliqué aux remboursements exceptionnels, composez le 1 888 646-2626. Pour toute précision sur l'état d'avancement d'une opération, composez le 1 (613) 782-7709.